

Rapport de la commission d'urbanisme sur le préavis no 11/20
« **Préavis municipal relatif à la vente du bâtiment dit Arsenal sur la parcelle 655 et le principe de la répartition du produit de sa vente** »

Réunions

Séance du 9 novembre 2020 (avec la Commission Sécurité Routière)

Membres présents : Nathalie Badertscher, Carine Gex, Guillaume Hayoz, Radha Ranganathan,
Excusés : Gérald Ernst, Alain Galois, Stéphane Meier

Municipalité présents : Didier Lohri (syndic), Katia Gashi, Maria Krasnova, Lorenzo Merlanti. Excusé : Alexander Pacozzi

Séance de commission du 26 novembre 2020 (avec la Commission Sécurité Routière)

Membres présents : Nathalie Badertscher, Carine Gex, Guillaume Hayoz, Radha Ranganathan, Stéphane Meier, Alain Galois. Excusé : Gérald Ernst

Séance de commission du 3 décembre 2020

Membres présents : Nathalie Badertscher, Carine Gex, Guillaume Hayoz, Radha Ranganathan, Stéphane Meier, Alain Galois. Excusé : Gérald Ernst

Introduction

La Commission remercie la Municipalité pour ses explications.

La Municipalité propose de vendre le bâtiment dit «Arsenal» et de regrouper les matériels et outils de la Commune dans l'ancien local des pompiers près de la piscine. Le produit de la vente servirait à payer la route au Châtelard (préavis 12/20) et le renouvellement de l'éclairage public (préavis 13/20). Le repreneur choisi serait le Canton.

La Commission comprend la nécessité de vendre ce bâtiment qui est plus une charge qu'un patrimoine.

Le choix du repreneur est un choix délicat. Compte tenu du fait qu'il y a eu une offre tardive, la commission s'est posée la question de pourquoi un appel d'offre n'a pas été fait.

Comme il peut y avoir d'autres offres, il ne semble pas opportun de décider immédiatement.

Conclusion

- Vu le préavis municipal numéro 11/20 relatif à la « vente du bâtiment dit Arsenal sur la parcelle 655 et le principe de la répartition du produit de sa vente »
- Attendu que cet objet figure régulièrement à l'ordre du jour de la séance du conseil communal du 14 décembre 2020.

La commission d'urbanisme recommande au Conseil Communal de repousser le vote sur ce préavis au prochain conseil communal et demande à la Municipalité de considérer toutes les offres.

Bassins, le 4 décembre 2020

La Commission d'urbanisme

Nathalie Badertscher

Guillaume Hayoz

Alain Galois

Radha Ranganathan

Carine Gex

Stéphane Meier (président)

Annexe : Réponses de la Municipalité aux questions de la Commission

Commission : Est-ce qu'un appel d'offre peut être organisé?

Municipalité : Non à la vue du planning car ce sont des offres spontanées. Nous avons 3 offres / contacts.

IMPORTANT

Nouvelle offre :

Le 19 novembre 2020, nous avons reçu une 3^{ème} demande pour l'acquisition de l'arsenal. Elle émane de Monsieur Etienne Mercet à Bassins.

Nous avons donné les informations. L'offre sera annoncée lors du conseil et travail en commission mais ne modifiera pas le préavis présenté. Libre au conseil d'amender, de comparer d'écouter et de choisir.

Le 23.11.2020, M. Mercet ne sait pas la nature exacte de son projet en attendant qu'il devienne agriculteur.

Bassins, le 23.11.2020

Au nom de la Municipalité

Didier Lohri

Commission : Est-ce que la parcelle 121 (qui jouxte) est aussi en vente?

Municipalité : Non comme l'indique le préavis qui stipule parcelle 655. Ce sont les dernières négociations avec le canton autour d'une table entre personnes désireuses d'aboutir.